

1. Echo du cabinet Prévot : rencontre 13 juin suite à l'annonce des 63 millions

Résumé de l'annonce:

- 50 millions d'euros débloqués pour les infrastructures dans le secteur Handicap
- 5 millions pour les cas lourds
- 5 millions pour l'autisme
- 3 millions pour les cas prioritaires.

(NB. En dehors des 50 millions rien de neuf, le reste est issu des budgets déjà déterminé par le passé)

Pas d'enveloppe pour une augmentation des subsides de fonctionnement des services ni pour un financement plus équitable des Services Agréés et Partiellement Subventionnés (SAPS): cela relève du structurel.

50 millions pour l'appel à infrastructure :

= CRAC (financement alternatif) approuvé par le GW uniquement pour de l'infrastructure. Ce n'est donc pas possible pour du financement structurel mais pour un « one shot » !

→ 80% d'intervention et plafond de 2 millions d'euros, mais plus de plafond par lit !

→ Par rapport à l'appel à projet sur l'autisme : dans les critères de projet, nécessité d'avoir maximum 6 personnes par unité de vie (Cf. plan directeur de 2010 et les directives imposées par Michaux).

Inquiétude liée aux unités de maximum 6 personnes : il faut savoir que pour avoir 1 personne par heure en permanence près de 6 bénéficiaires, il faut 5,5 ETP !

Le cabinet a confirmé que cette règle ne sera pas d'application pour ce projet.

→ **Quid de la règle du coup maximum subsidiable par service ? Est-ce que cette règle va sauter ? Des services ne pourront remplir cette obligation et n'auront donc pas accès à ces projets !**

Confirmation par le cabinet de M. Prévot que cette disposition sera supprimée.

Pour les services qui auraient bénéficié d'un budget infra dans le cadre des appels précédents, le montant serait diminué sur base de ce qu'ils ont déjà reçu.

→ **Par rapport au milieu ouvert**, réponse négative à la demande qu'une partie de l'infra soit accordée au milieu ouvert qui doit répondre aussi à des normes d'accessibilité.

Pas possible parce qu'en général ces services ne font **pas du communautaire**.

→ **Au niveau de l'arbitrage pour la sélection des projets** : le cabinet n'entend pas que les fédérations puissent participer à l'arbitrage prétextant qu'elles sont à la fois juges et parties. Or à quel titre les associations de familles pourraient être plus « neutres » que les fédérations ? (Cf. présences de parents dans les PO etc.)

L'appel à projet pour les 50 millions d'infrastructures a été publié le mardi 20 juin au soir sur le site de l'AViQ.

2. Confirmation du positionnement des fédérations du secteur handicap en région wallonne :

Confrontées à **l'impossibilité d'obtenir une quelconque avancée sur la revalorisation des frais de fonctionnement, la FISSAAJ et l'UFFIPRAH ont décidé de faire blocage aux négociations des accords du Non-Marchand.** (Cf. l'argumentaire).

D'autres raisons viennent aussi renforcer notre point de vue :

Les nouveaux accords du Non Marchand actuellement en cours de négociation portent sur une **revendication syndicale unique : la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire.**

Mais, nous avons déjà eu **écho que le montant dévolu aux accords du Non-Marchand en Région wallonne serait insuffisant pour financer la revendication syndicale.** Les organisations syndicales sont les premières à le reconnaître puisqu'elles partent du principe que « les patrons devront mettre la différence ».

De plus, il semble que ces accords seront discriminatoires. En effet, à ce jour, il est question que la mesure ne touche pas tous les travailleurs : ni ceux employés dans les institutions accueillant des étrangers (Français, Luxembourgeois ou autres), ni ceux des secteurs qui vont encore arriver dans le cadre de la poursuite de la VIème réforme de l'État (nous pensons notamment aux maisons de repos).

→ **Fin de la semaine dernière, il était donc prévu qu'un courrier annonçant que nous ne participerons pas aux négociations des ANM soit envoyé au Ministre ainsi qu'au banc syndical avait les éléments ci-dessus.**

+ **Évocation d'une action lors de la signature du contrat de gestion** (Ex. tee-shirt avec réf. à notre positionnement ???)

→ **Etant donné l'actualité politique depuis l'annonce de Benoît Lutgen ce lundi 19 juin,** les fédérations ont de commun accord décidé de postposer toutes actions jusqu'à nouvel ordre. Les deux lettres sont donc au frigo.

→ **Le rendez-vous prévu au cabinet le 22 juin a été annulé hier matin,** comme nous en avons convenu à la réunion Uffiprah/Fissaaj de mercredi dernier.

Nous sommes en affaires « prudentes »...

3. Projet des fédérations en date du 21 juin 2017

- **Ce jeudi 22/06 au matin : envoi d'une confirmation écrite à l'UNIPSO** de notre intention de ne pas participer aux négociations des ANM, si celles-ci sont maintenues malgré la crise politique actuelle.
- **Pour les syndicats, suggestion d'attendre la fin de la semaine** pour voir si la réunion ANM en RW prévue le 26 juin est maintenue ou annulée... On note qu'il vaudrait mieux que le BS apprenne directement par les fédérations, et non par voie détournée, notre position sur ces négociations.

4. Autres échos sur les réformes (avant la crise politique) :

- **Service Résidentiel pour Jeunes (SRJ) :** le projet d'arrêté devrait être proposé en première lecture à la séance du Gouvernement Wallon avant fin juin. Ensuite, le texte devrait être soumis à l'avis de la Commission wallonne des personnes handicapées le 3 juillet 2017.

Ce 21 juin, devant notre inquiétude concernant l'arrêté SRJ vu l'actualité, Chantal Sénépart a assuré qu'il était toujours bien à l'ordre du jour du GW et que l'intention du cabinet était bien de le faire passer.

- Souhait du cabinet de faire passer **l'arrêté accompagnement** en première lecture avant les congés politiques au niveau de l'arbitrage (info datant d'avant la crise).
- **Contrat d'objectif :** écho que le cabinet aurait reçu enfin un projet de texte de l'AVIQ (à confirmer).